



## Compte rendu de la réunion informelle du 29 septembre 2021

Les organisations syndicales ont rencontré Mme MORIN, DDFIP 94, ce matin dans le cadre d'une réunion informelle (et non d'un groupe de travail !) afin qu'elle puisse donner des informations sur les restructurations prévues en 2022 dans le cadre du nouveau réseau de proximité (NRP). Nous avons décidé de nous rendre à cette réunion, non pas pour discuter ou négocier, mais uniquement pour prendre les informations, les transmettre aux agents et ainsi pouvoir les accompagner et aussi pour organiser la riposte.

Nous rappelons qu'à la CGT, nous ne négocierons pas des suppressions de services. La CGT demande le retrait du NRP : nous sommes attachés au réseau de proximité que nous défendons !

Cette réunion nous a permis d'apprendre les opérations matérielles prévues en 2022, qui pourront avoir une conséquence juridique au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Dans un premier temps, une présentation générale nous est faite, avec notamment les différences entre le projet initial et l'organisation cible 2024.

- un **SGC sera créé à VINCENNES** pour créer un équilibre avec le **SGC de ST MAUR** initialement prévu ;
- Initialement, un SGC et un SIP devait être créé sur CHOISY dans de nouveaux locaux. Mais cela n'a pas été possible. Or l'opportunité s'est trouvée pour l'administration de transférer le **SGC sur ORLY** dans de nouveaux locaux (cela s'est fait au mois d'août) ;
- Le **SIE de CHOISY** devait aller sur CACHAN. Finalement, il est arrivé sur CRÉTEIL. Il reste le **SIP de CHOISY** : la direction cherche des nouveaux locaux. Cette recherche pourra amener à des modifications marginales de la carte cible 2024. La direction pense que l'on a besoin d'un SIP sur CHOISY mais les agents ne peuvent pas rester dans les locaux actuels ;
- La trésorerie amendes a été déménagée sur le site du SIE de CHARENTON comme prévu initialement.
- Pour le moment, les **PCE** restent sur leur site respectif ;
- Le transfert des **trésoreries hospitalières** sur CRÉTEIL aura lieu après 2024. Il s'agit d'opération hors NRP qui ne figure donc pas dans les cartes NRP ;
- L'administration centrale a décidé de rénover le site de VILLEJUIF intégralement (il sera désossé complètement. Le site devient intéressant dans le cadre du grand Paris). Le site sera rationalisé de l'intérieur. Y seront installés les **SIP et SIE de VILLEJUIF et l'HAY LES ROSES**. Les travaux vont durer au minimum 18 mois et vont concerner beaucoup d'agents. La DDFIP aurait demandé à l'administration générale s'il n'était pas possible de déroger à la règle de faire les travaux en site non occupé. La DG a accepté. Concernant le relogement temporaire des agents, il y aura une différence entre le SIP et le SIE. Le principe est de reloger le SIP sur VILLEJUIF. Il y a des recherches locatives en cours. Pour les autres services (SIE et trésorerie hospitalière), il n'y a pas d'accueil ou de l'accueil sur RDV : il y a des

recherches pour reclasser les agents au niveau des bâtiments domaniaux. Il n'est pas prévu d'installer une antenne à l'HAY mais il y a une réflexion pour peut-être créer des permanences avec la mairie à des dates cibles (s'il n'y a pas d'espace France Service créés sur place).

- Concernant la création des **antennes** en lieu et place des SIP fusionnés, il a été tenu compte du tissu fiscal, de la taille du service fusionné, de la volonté des agents et de la possibilité immobilière. Concernant le fonctionnement des antennes, la direction a commencé à se réunir en groupe de travail pour définir ce que cela va représenter. S'il y a une antenne, les agents seront affectés à l'antenne qui sera intégrée au TAGERFIP. Pour les antennes SIP et antennes SCG, il y aura un accueil global de premier niveau : impôts particuliers, impôts locaux et amendes. Une expérimentation va être lancée pour déterminer les besoins en termes de formation ... Il y aura des « antennes visibles » (les coordonnées de l'antenne apparaîtront sur tous les documents) et des « antennes invisibles » (les coordonnées **du SIP siège** apparaîtront sur tous les documents). Il y aura les questions managériales à prendre en compte : comment diriger un service à distance de manière pérenne. Concernant les paiements dans les antennes, il pourra y avoir des paiements en CB (faisables techniquement et informatiquement). La comptabilité, en revanche, dépendra du SIP et non de l'antenne (expérimentation avec le SAR qui prend des paiements CB pour le compte de deux comptes différents) ;
- Concernant la trésorerie de VILLENEUVE-ST-GEORGES, le site n'est pas idéalement situé. La direction cherche toujours de nouveaux locaux mais sans succès.

### CONCERNANT LES OPÉRATIONS 2022

- Au 1<sup>er</sup> janvier, création du SCG d'IVRY avec corrélativement la création du poste de Conseil aux Décideurs Locaux (CDL) ;
- Au 1<sup>er</sup> janvier, fusion du SIP de NOGENT et du SIP de VINCENNES (déménagement au 15/12 à VINCENNES)
- Au printemps 2022, début des travaux à VILLEJUIF. Transfert des agents vers avril-mai 2022.
- Au 2<sup>nd</sup> semestre 2022 :
  - Déménagement à VITRY du SIP d'IVRY (moins l'antenne), les locaux de VITRY ayant déjà été libérés par la trésorerie de VITRY ;
  - Déménagement à CHAMPIGNY du SIP de ST MAUR (sauf l'antenne) ;
  - Déménagement au SGC de CACHAN au SGC d'IVRY ;
  - Déménagement à VINCENNES de la trésorerie de NOGENT avant la fusion des deux services ;
  - Création du SGC de SAINT MAUR avec création du CDL correspondant ;
  - Création du SGC d'ORLY avec la création du CDL correspondant.

Concernant les travaux à VINCENNES, ils devraient débuter cette semaine ou la semaine prochaine.